

FAQ FOIRE AUX QUESTIONS & REPNSES

Puis-je entrer dans la médiathèque sans être inscrite ?

L'accès aux médiathèques est libre pour tous. L'inscription, gratuite, est nécessaire seulement pour pouvoir emprunter des documents.

Je n'ai pas rendu un document à la date prévue, que se passe-t-il ?

Vous recevrez des courriers de rappel. Après le troisième, sans réponse de votre part, le trésor public procédera à une mise en recouvrement.

J'ai abîmé un document, que faire ?

Vous devez le racheter.

Est-il possible d'imprimer des documents ou de faire des photocopies ?

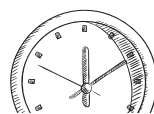
Il est possible d'imprimer des documents gratuitement, dans la limite du raisonnable, à Aigueperse et à Maringues. Il n'est pas possible de faire des photocopies.

Comment rendre un document quand la médiathèque est fermée ?

Des boîtes de retour sont à votre disposition à l'extérieur des médiathèques à Aigueperse et à Maringues.

Vous n'avez pas trouvé réponse à votre question ? Contactez-nous !

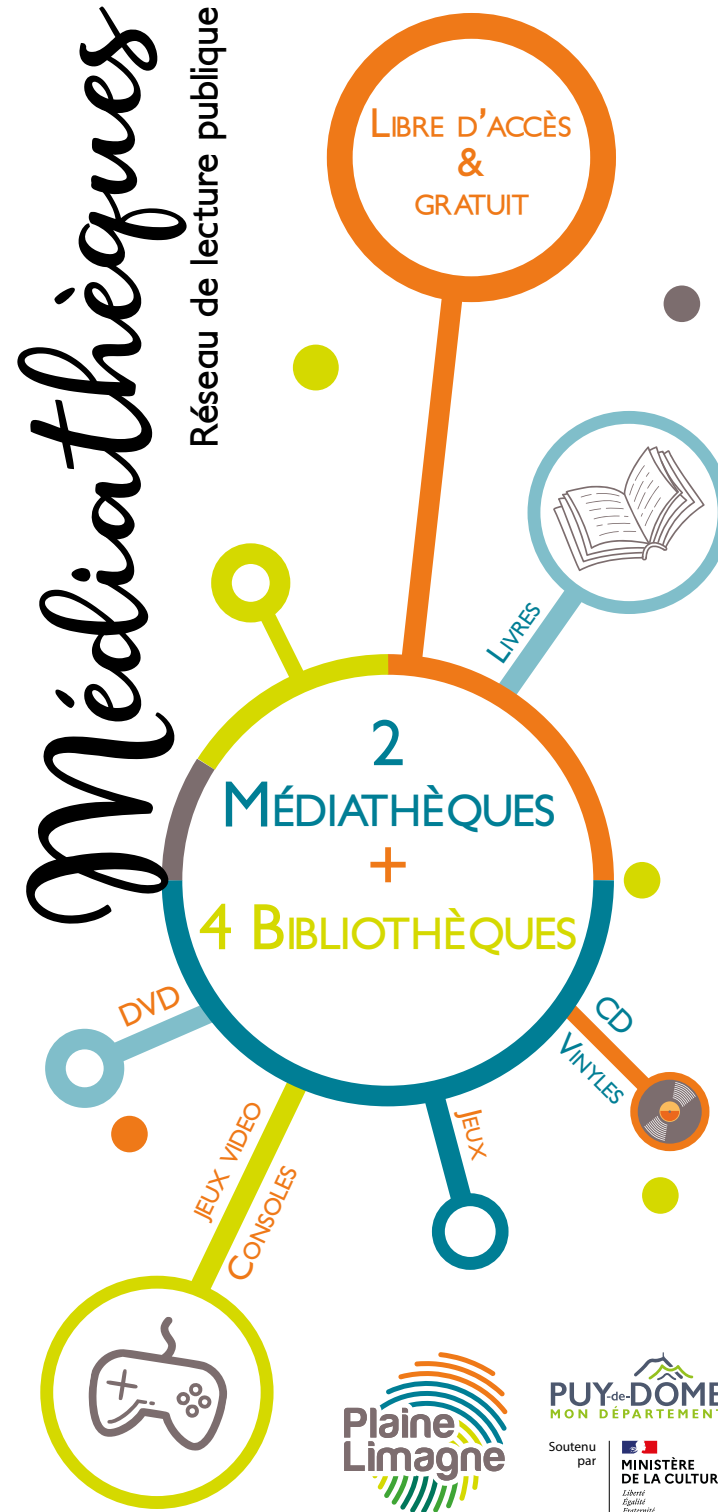
LES HORAIRES



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aigueperse		9h-12h 16h-19h	9h-12h 14h-18h		14h-18h	9h-12h
Maringues	9h30-12h		9h30-12h 13h30-17h	9h30-12h	9h30-12h 15h-18h	9h30-12h
Artonne		9h-12h				10h-11h30
Bussières-et-Pruns					16h-18h	10h-12h
Effiat			9h45-12h 13h30-16h15			
Saint-Agoulin					17h30-20h	10h30-12h30

Médiathèques

Réseau de lecture publique



Conception : Service communication - Plaine Limagne - Impression Europap's



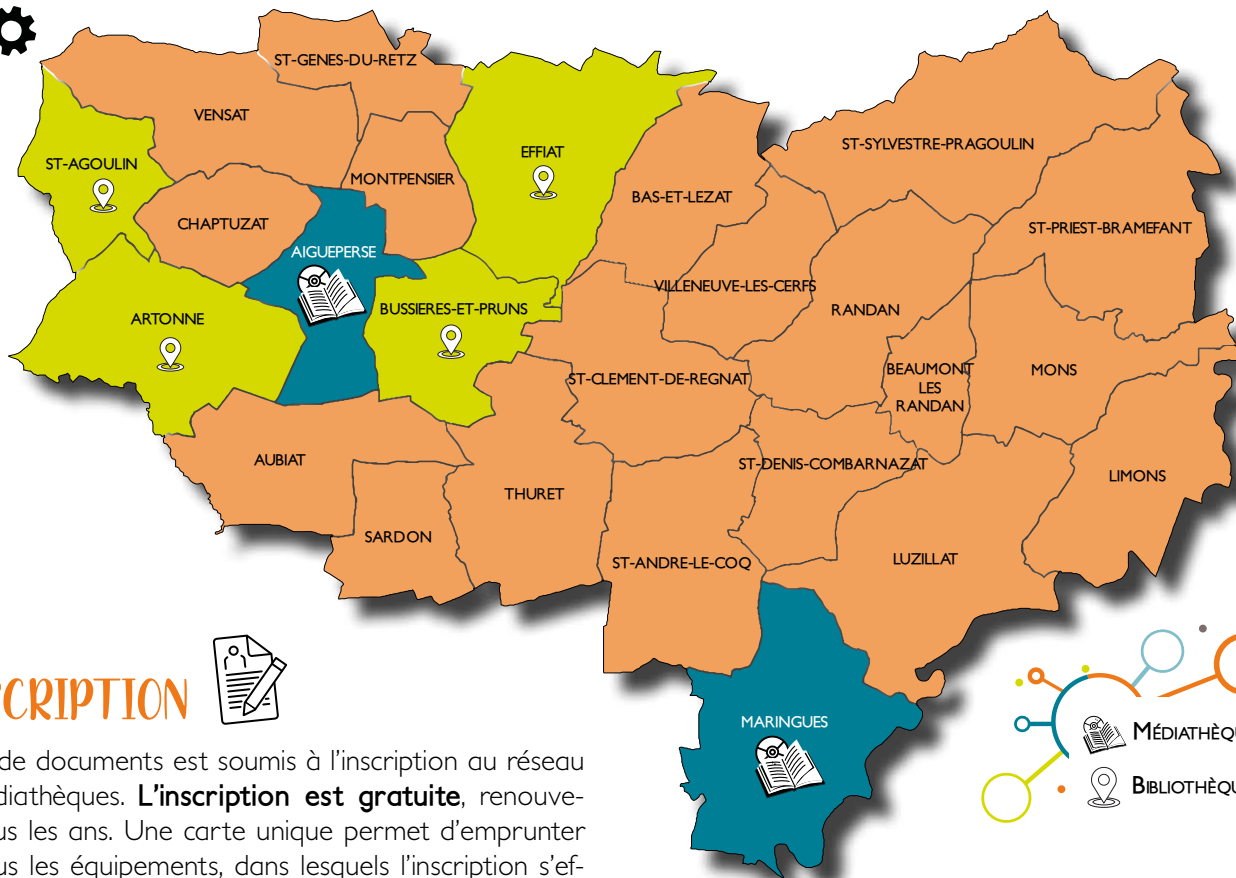
LE RÉSEAU

2 médiathèques + 4 bibliothèques = 1 CARTE UNIQUE POUR EMPRUNTER ET RENDRE PARTOUT

2 médiathèques
intercommunales

4 bibliothèques
communales

= 1 CARTE UNIQUE POUR EMPRUNTER
ET RENDRE PARTOUT



L'INSCRIPTION



Le prêt de documents est soumis à l'inscription au réseau des médiathèques. **L'inscription est gratuite**, renouvelable tous les ans. Une carte unique permet d'emprunter dans tous les équipements, dans lesquels l'inscription s'effectue tout au long de l'année aux horaires d'ouverture. Vous pouvez vous préinscrire en ligne sur le catalogue du réseau.



L'EMPRUNT

La présentation de la carte d'abonné est demandée à chaque emprunt. Selon votre catégorie d'utilisateur, vous pouvez emprunter **jusqu'à 22 documents simultanément** pour une durée de 3 semaines (2 semaines pour les nouveautés), tous supports confondus, sur l'ensemble du réseau. Renseignez-vous auprès de vos bibliothécaires ou sur le catalogue en ligne.

LE CATALOGUE DU RÉSEAU



Il est possible de consulter le catalogue du réseau et de vérifier la disponibilité des documents sur :

<https://mediatheques.plainel'Imagine.com>

Vous pouvez également accéder à votre compte, retrouver vos documents empruntés ainsi que la date de retour, faire vos réservations et vos prolongations (hors nouveautés), accéder au catalogue et aux ressources en ligne de la Médiathèque départementale.

PRATIQUE

Aigueperse

158 Grande Rue - 04 73 86 89 88
mediatheque-aigueperse@plainel'Imagine.fr

Maringues

36 Grand Rue - 04 73 68 64 04
mediatheque-maringues@plainel'Imagine.fr

Artonne

25 Grande Rue (Mairie) - 04 73 33 30 52
artonnebibliotheque@orange.fr

Bussières-et-Pruns

Place de l'église (Mairie) - 04 73 63 62 71

Effiat

2 rue de l'École Militaire (Mairie) - 04 73 63 64 06
pointlectureeffiat@gmail.com

Saint-Agoulin

Place de l'Église (Mairie) - 04 73 33 00 22
lireasaintagoulin@orange.fr

Vous pouvez également consulter les nouveautés, les sélections thématiques, les événements à venir et toutes les informations sur le réseau des médiathèques.

> Pour vous connecter, c'est simple et rapide !

Identifiant / login : votre numéro de carte
Mot de passe : celui que vous avez choisi lors de votre première connexion

LES COLLECTIONS



Livres / Revues / DVD / CD / Vinyles / Jeux de société / Consoles et jeux vidéo / Liseuses ...